

MARS 2012

RC-POS (11_POS_258)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport explicite sur les besoins d'équipement en matériel roulant et aussi pour les infrastructures des chemins de fers privés avec, notamment, un plan d'investissement adapté

La commission s'est réunie le 20 janvier 2012 à 13h30 à la salle de conférences P001. Elle était composée de MM. Jean-Robert Aebi, Albert Chapalay, Bertrand Clot, Michel Desmeules, Martial de Montmollin, Michel Renaud (remplaçant Nicolas Rochat), Claude Schwab, Jean-Jacques Truffer et du soussigné Rémy Jaquier (premier membre de la commission) confirmé par la commission dans la fonction de président rapporteur.

Assistaient également à la séance : Monsieur le Conseiller d'Etat François Marthaler, Chef du Département des infrastructures (DINF) ainsi que M. Vincent Krayenbühl, Chef du Service de la mobilité, que nous remercions pour leur disponibilité et pour les informations reçues. La prise des notes de la séance a été effectuée par M. Fabrice Lambelet auquel nous adressons nos sincères remerciements pour son travail précis.

I. Principaux axes de l'intervention du postulant :

Les compagnies ferroviaires privées en transports publics doivent présenter à la Confédération et aux cantons des programmes d'investissements dans le but de garantir et améliorer l'offre. Des efforts financiers importants ont été entrepris de la part des partenaires à tous niveaux. Toutefois, en ajustant au plus près leurs budgets annuels de fonctionnement, les limites d'engagement propre des compagnies sont très rapidement atteintes. Les nouvelles conditions posées par la Confédération ont amené le Conseil d'Etat et le Service de la mobilité à demander aux compagnies d'adapter leur planification, notamment et par exemple dans le cadre des EMPD 410 et 412/juin 2011. L'étude des deux décrets précités a notamment démontré que l'augmentation de la population d'une part, et la volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'utilisation des transports publics d'autre part, conduisent à l'absolue nécessité d'être beaucoup plus actif dans cette problématique. Sans énumérer tous les problèmes engendrés par l'obsolescence du matériel roulant, le temps est largement dépassé pour reporter sans cesse les investissements.

Le postulant conclut son intervention en priant le Conseil d'Etat de présenter dans les meilleurs délais un rapport complet sur :

- Les besoins d'équipement en matériel roulant
- Les besoins pour les infrastructures des chemins de fers privés
- Un plan d'investissement adapté et précis

II. Discussion générale

Le postulant met son intervention en perspective avec la conférence de presse du 12 janvier 2012, au cours de laquelle le Conseil d'Etat a précisé les investissements complémentaires résultant de la réaffectation de l'excédent disponible lié à la péréquation fédérale (RPT). Pour mémoire, sur les

CHF 325 millions alloués aux infrastructures et aux agglomérations, CHF 190 millions seront attribués aux transports publics et à la mobilité douce. Déclarant leurs intérêts dans divers conseils d'administration de compagnies privées de transports publics, plusieurs députés insistent sur la vétusté du matériel roulant et sur la difficulté pour les compagnies d'établir des planifications financières à long terme. Si les députés s'accordent pour expliquer que l'important retard observé dans le renouvellement du matériel roulant et des infrastructures est dû au mauvais état des finances vaudoises durant la dernière décennie, ils estiment qu'un effort d'investissement considérable doit être effectué dans les années à venir. Cet effort doit comprendre non seulement le rattrapage nécessaire et le maintien de l'acquis, mais doit aussi anticiper les besoins à venir liés au transfert modal de la route vers le rail et à la croissance de la démographie cantonale.

M. le Chef de Département admet que les planifications en matière de matériel roulant devraient être établies sur dix ou quinze ans. Il relève une discrépance entre l'annualisation des budgets de fonctionnement et d'investissement et les planifications en besoins de matériel roulant des compagnies ferroviaires privées. En conséquence, le Conseil d'Etat a décidé en 2011 de regrouper tous les projets d'investissements et leurs incidences sur les budgets de fonctionnement dans le domaine des infrastructures de transport (rail+route) à l'horizon 2018, effort qu'il qualifie de considérable.

M. le Chef du Service de la mobilité explique que pour le matériel roulant, il existe un arrêté fédéral du 15 décembre 2010, concernant un crédit-cadre de CHF 11 milliards ouvert sur une période de 10 ans, servant de cautionnement destiné à l'acquisition de moyens d'exploitation dans les transports publics. L'application de cet arrêté fédéral implique que le gouvernement cantonal s'engage à inscrire les charges financières liées aux emprunts garantis dans les budgets annuels futurs. Il informe la commission qu'un crédit-cadre pour le financement de l'infrastructure ferroviaire est actuellement à l'étude pour la période 2013-2016, de concert avec l'Office fédéral des Transports (OFT). Un décret doit être présenté au Grand Conseil durant le 2ème semestre 2012.

A la question d'un député demandant si la problématique liée au manque de bateaux sur les lignes desservies par la CGN sur le lac Léman peut être traitée dans ce postulat, M. le Chef de Département lui répond qu'il est effectivement nécessaire de faire évoluer l'offre translémanique, mais dans le cadre d'une structure propre de collaboration entre les pouvoirs publics français et vaudois.

Le postulant rappelle le but de son intervention, à savoir disposer d'un rapport intermédiaire, avant le mois de juin 2012, sur les besoins des compagnies ferroviaires privées en transports publics. MM. le Chef de Département et le Chef du Service de la mobilité n'y sont pas favorables. Par contre, ils souhaitent qu'une rencontre soit mise sur pied rapidement avec les compagnies de chemin de fer, afin de réactualiser leurs besoins et d'identifier les commandes de matériel roulant à faire.

III. Vote

En conclusion, le postulant retire sa demande d'un rapport intermédiaire au profit d'un plan d'action immédiat tel que proposé par M. le Chef de Département.

La commission propose à l'unanimité au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat.

Yverdon-les-Bains, le 19 mars 2012

Le rapporteur : (signé) *Rémy Jaquier*